

COOPERATION ARABO-BURKINABE: Bilan & Perspectives

Par

*Talata Kafando**

I. Formes et Particularités de la Coopération Arabo-Burkinabé

1. *Historique des Relations entre le Burkina et les Pays Arabes*

La coopération arabo-africaine est aussi vieille que l'histoire des peuples arabes et africains. En effet, la coopération arabo-africaine date du moyen-âge. Et pendant longtemps du X^{ème} au XIX^{ème} siècle, le commerce est demeuré incontestablement la forme la plus développée de cette coopération. La prolifération des routes transahariennes reliant le Maghreb à l'Afrique au Sud du Sahara témoigne de l'importance de ces relations commerciales (1).

Ainsi pendant des siècles, des centaines de caravanes descendaient du Nord au Sud avec du sel, des barres de fer, du cuivre, des étoffes, des perles, des manuscrits et remontaient avec des esclaves, de l'or, de la cola, de la gomme, du poivre, des peaux et des marchandises de tous genres.

Ces routes transahariennes qui sont demeurées jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle les seules voies d'ouverture de l'Afrique Noire sur l'extérieur ont sans aucun doute contribué à l'essor politique et économique des empires ou royaumes de grande renommée qui ont marqué l'histoire de l'Afrique du XIX^{ème} siècle.

A partir de la période mercantiliste, c'est-à-dire de la première moitié du XVII^{ème} siècle jusqu'à la fin du XVIII^{ème} siècle (1800), on assistera à une translation des routes commerciales d'Ouest en Est et de la savane vers les Côtes. Ce phénomène va marquer la décadence de la plupart des Etats au Sud du Sahara. Cette décadence sera nommée à partir de 1800 avec l'instauration de l'économie de traite.

La colonisation viendra achever la désagrégation des rapports transahariens que les peuples arabes et africains avaient librement tissés entre eux plusieurs siècles durant.

Les compagnies coloniales sous la protection militaire et politique de la puissance colonisatrice, la France en l'occurrence vont accaparer et contrôler à leur profit l'ensemble de l'Ouest dite française (Côte d'Ivoire, Niger, Soudan, Guinée, Dahomey, Mauritanie, Sénégal et Haute-Volta). C'est le début du développement capitaliste dépendant et extraverti en Afrique de l'Ouest. Dans ce cadre la Haute-Volta, pays de la savane, enclavé et par surcroît dépourvu de toutes ressources naturelles sera réduit au rôle d'une part de fournisseur de main-d'oeuvre à bon marché pour le développement du capitalisme aussi bien dans les pays côtiers (Côte d'Ivoire, Ghana) que dans certains pays de l'intérieur (Office du Niger au Mali) et d'autre part de marché d'écoulement des produits manufacturés du capitalisme périphérique naissant (1).

La colonisation viendra achever la désagrégation des relations commerciales que les peuples arabes et africains ont librement entretenues entre eux pendant plusieurs siècles.

Les compagnies coloniales accaparent et contrôlent à leur profit tous les circuits économiques et commerciaux.

Plus tard, ce n'est qu'avec les "Indépendances" des années 1960 que la coopération arabo-africaine recommencera à prendre forme, certes difficilement. Les nouveaux Etats indépendants d'Afrique au Sud du Sahara essayeront d'emblée de renouer leurs relations politiques, économiques et commerciales avec les pays arabes.

Qu'on se rappelle seulement l'établissement de l'axe - le Caire, Accra et Bamako - qui augurait de la volonté d'indépendance des pays africains vis-à-vis des anciennes puissances colonisatrices (3).

Cependant ce n'est qu'au cours des années 1970, à la faveur d'importants événements politiques et économiques (guerre d'Octobre 1973, sécheresse au Sahel, création de l'OPEP), que les relations arabo-africaines connaîtront un renouveau spectaculaire.

La coopération arabo-burkinabè se comprend et se détermine dans ce contexte global des relations arabo-africaines.

C'est la première République du régime Maurice Yaméogo (1960-1966) qui a inauguré les relations arabo-burkinabè de la période post-coloniale. En effet, la Haute-Volta avait effectivement participé aux négociations préluant la création du

groupe de Casablanca. Mais très vite, la Haute-Volta se retira de ces négociations et s'engagea plutôt dans une campagne inflammatoire anti-arabe. Pendant la première République, il n'y a donc pas eu de relations de coopération de quelque forme que ce soit entre l'ex Haute-Volta et les pays arabes.

C'est l'avènement du régime du Général Sangoulé Lamizana (1966-1980) qui a renoué les relations entre le Burkina d'aujourd'hui d'une part, et les pays arabes et maghrébins d'autre part. Ce renouveau des relations arabo-burkinabé a pris d'abord appui sur des considérations essentiellement religieuses et culturelles pour ensuite s'étendre dans les autres domaines économique et financier. La coopération culturelle a été matérialisée en premier lieu par la signature d'un Protocole d'Accord Culturel avec la Libye (1972) et en second lieu par l'adhésion de la Haute-Volta à l'Organisation de la Conférence Islamique (O.C.I.). Cette dernière adhésion a ouvert la voie à la coopération économique et financière, laquelle s'est vite renforcée grâce à la coïncidence de deux phénomènes :

- la sécheresse qui a sévi dans le Sahel africain au Sud du Sahara à partir de 1973;
- et la crise mondiale de l'énergie qui a consacré pour un temps le rôle politique des pays producteurs de pétrole (OPEP), notamment arabes sur la scène économique internationale.

Cette étape a été surtout marquée par un essor sans précédent de l'intervention des Organismes et Institutions inter-arabes (BID, BADEA, Fonds Arabes,...). Elle a été également dominée par une intensification des relations bilatérales entre la Libye et la Haute-Volta, intensification matérialisée par la signature de plusieurs protocoles d'accord d'ordre culturel, économique et financier.

L'avènement de la RDP (Révolution Démocratique et Populaire) en Août 1983 marque une nouvelle étape dans l'histoire des relations entre le Burkina et les Pays Arabes. En effet, cette étape se caractérise par le développement de relations particulières entre le Burkina d'une part, la Libye et l'Algérie d'autre part. Ces relations particulières touchent tous les domaines: culturel, politiques, économique, financier et militaire. Cependant, compte tenu de nombreuses similitudes et convergences politiques, c'est la coopération politique qui semble être présentement la forme dominante. Le privilège accordé

aux relations bilatérales se traduit par un ralentissement sensible de la coopération économique et financière avec les Institutions et Organismes inter-arabes à vocation spécialisée (BID, BADEA et autres Fonds nationaux).

2. *Approches Juridiques et Conventionnelles*

Les formes juridiques et conventionnelles des relations arabo-burkinabè seront abordées sous le double aspect général et particulier.

Si au cours de la décennie des années 1970, les pays africains ont eu une nette tendance à privilégier la coopération Sud-Sud, c'est parce qu'ils voyaient dans cette coopération, non seulement une alternative possible au cadre des relations néo-coloniales Nord-Sud, mais également ils ont longtemps espéré que le cadre juridique de la coopération Sud-Sud leur offrira plus d'avantages et de liberté. L'espoir a surtout porté sur la coopération arabo-africaine. Cependant l'examen des différentes conventions de coopération multilatérale ou bilatérale montre que tant dans leurs formes que dans leurs contenus les conventions juridiques de coopération économique arabo-africaine sont sensiblement identiques à celles qui président aux relations Nord-Sud (cf. annexes 7, 8, 9, 10).

Bien entendu le cadre juridique de la coopération arabo-africaine comporte des spécificités mais les clauses contractuelles (conditions générales, garanties,...) de ce cadre juridique épousent la logique des conventions classiques.

En ce qui concerne particulièrement la coopération arabo-africaine, son contexte juridique a été défini (en 1980 à l'occasion d'une réunion de la Conférence Islamique) dans un texte relatif à la promotion, la protection et la garantie des investissements. Nous reproduisons ci-dessous les grandes lignes de ce texte qui définit le cadre juridique de la coopération économique entre les Etats membres de la Conférence Islamique.

"Dispositions Générales du Projet d'Accord sur la Promotion, la Protection et la Garantie des Investissements entre les Etats membres de l'Organisation de la Conférence Islamique (novembre)".

"Dispositions relatives aux rentes d'Investissements"

En la matière l'article III de l'Accord stipule:

"Les Etats contractants oeuvreront pour favoriser des

domaines et des chances variés pour l'investissement du capital dans un champ vaste autant que possible de façon conforme à leurs conditions économiques et à leurs phases respectives de développement en vue de réaliser l'utilité réciproque et égalitaire entre les parties de l'investissement, de consolider le développement socio-économique dans l'Etat hôte conformément à ses propres objectifs et à ses plans établis et de permettre parallèlement à l'investissement de réaliser une rente avantageuse dans une durée raisonnable".

L'article IV à son tour dispose:

"Les parties contractantes s'efforceront d'offrir divers encouragements ou présenter des facilités en vue d'attirer les capitaux et de promouvoir l'investissement dans leurs pays, telles des primes commerciales, douanières, financières, fiscales et monétaires pendant notamment les premières années du projet, selon les lois et règlements en vigueur et les priorités imparties dans les Etats membres hôtes. La partie contractante pourra, par un accord mutuel, octroyer des concessions et facilités supplémentaires pour n'importe quel investissement ou projet conjoint en particulier".

"Dispositions relatives aux garanties des Investissements"

En matière de garantie l'article XII du même Accord précise:

"L'Etat hôte s'engagera à garantir le transfert libre des capitaux et leurs rentes liquides à n'importe laquelle des parties contractantes, sans que l'investissement ne soit soumis à n'importe quelles restrictions préférentielles, administratives, ou légales et sans aucune taxe ou royauté sur le transfert. Ceci ne s'appliquera pas aux services bancaires. Le rapatriement du capital original aura lieu en tenant dûment compte des difficultés financières et économiques exceptionnelles de l'Etat hôte, après une période courant de la date de terminaison de l'investissement ou selon sa nature, cinq ans après la date de son transfert à l'Etat hôte en cherchant le moindre".

"Le transfert sera effectué dans la monnaie avec laquelle l'investissement a été fait ou n'importe

quelle monnaie transférable, au taux officiel appliqué dans l'Etat hôte pour toutes les transactions courantes, le jour où le transfert a lieu, pourvu que la cote des changes soit conforme aux règles établies par le FMI".

Comme on peut le constater ce projet d'Accord sur les investissements s'inspire fondamentalement des codes qui régissent les investissements dans la plupart de nos pays. Et comme on le sait, ces codes sont élaborés de manière à attirer les capitaux étrangers par des dispositions qui offrent de larges avantages économiques et financiers aux entreprises étrangères. Et il s'agit généralement de codes d'investissement qui favorisent ou renforcent le processus d'intégration de l'économie nationale au système économique national.

En tout état de cause, la plupart des Protocoles d'Accord de coopération arabo-africaine se réfèrent à ce texte d'Accord général sur les investissements.

Il ressort de ces exemples que les différents Accords et Protocoles de coopération économique ou technique de source arabe dont a pu bénéficier le Burkina sont à quelques exceptions près, les copies conformes des conventions classiques qui régissent les relations de coopération Nord-Sud. Il s'agit d'une application pure et simple de l'Accord Cadre Général de coopération économique et technique entre les pays membres de l'OCI (4).

Ainsi sur le plan de la garantie, de la rémunération et du transfert des capitaux, qu'il s'agisse de coopération bilatérale ou multilatérale, les dispositions sont quasiment identiques à celles qui sont préconisées par les bailleurs de fonds américains ou européens bilatéraux (France, Allemagne, Canada,...) ou multilatéraux (Banque Européenne d'Investissement, Banque Mondiale,...) quand elles ne sont pas plus contraignantes. Par exemple, dans le cadre de l'Accord de Crédit entre le Fonds Saoudien et le Burkina et dont le texte a été reproduit antérieurement il est expressément mentionné (Section 410:

"The Borrower undertake to make a commemorative Plaque of suitable dimensions, from cement or any suitable metal to be fixed in a conspicuous place in one of the facilities included in the project, to show the contribution of the Fund in the financing of the project".

Il en est de même en ce qui concerne le domaine de la coopération technique (assistance technique). En effet, les avantages prévus par les Accords de coopération d'assistance technique au profit des coopérants sont sensiblement identiques à ceux dont bénéficient les coopérants dans le cadre de la coopération Nord-Sud (cf. Accord de Coopération avec la Libye).

Il faut cependant reconnaître que dans le domaine de la coopération financière, la coopération arabe offre des avantages certains par rapport à la coopération avec les pays d'Europe et d'Amérique. Ces avantages concernent les conditions générales de crédit. En effet, dans le cadre de la coopération arabo-burkinabé, les différés sont beaucoup plus longs et les taux généralement plus bas. Plus particulièrement, la coopération financière avec les pays arabes comporte de nombreux dons.

Il reste néanmoins que dans le fond, le cadre juridique de la coopération arabo-africaine diffère très peu de celui de la coopération Nord-Sud.

II. Aspects Quantitatifs de la Coopération Arabo-Burkinabé

1. Analyse des Flux Economiques et Financiers

Sur la période 1975-1982, les engagements des pays Arabes (pays maghrébins compris) se montent au total à quelque 218 millions de dollars EU, soit environ 72 milliards de francs CFA. Sur ces 218 millions de dollars environ 77 millions ont été déboursés, soit 23 milliards de francs CFA. C'est le Fonds Saoudien qui a pris les engagements les plus importants avec 59 millions de dollars, puis viennent le Fonds Koweïtien (43 millions), la BID (33,7 millions), le Fonds de l'OPEP (33,2 millions) et la BADEA (28 millions).

Si les plus gros engagements proviennent des fonds bilatéraux on remarque en même temps que ces mêmes fonds enregistrent les déboursements les plus faibles. Ainsi le Fonds de Développement Koweïtien et le Fonds de Développement Saoudien qui totalisent tous les deux 102 millions (47% des engagements totaux) n'ont opéré que 5 millions de déboursement sur la période. Il faut cependant noter que ces engagements portent essentiellement sur des projets miniers et routiers qui sont restés longtemps en souffrance dans le pipeline de projets voltaïques (aujourd'hui burkinabé) et qui n'avaient même pas démarré en 1982. En revanche, les Fonds régionaux tels que la BID

et le Fonds de l'OPEP qui concourent à près de 31% dans les engagements totaux enregistrent des niveaux de déboursement atteignant 66% de leurs propres engagements (soit environ 57% du total des déboursements). On remarque également que les engagements ont été particulièrement importants en 1976. Cet apport massif de capitaux arabes correspond certes à la période du "boom" pétrolier.

Dans un autre domaine, l'on se rend compte que ces flux financiers en faveur du Burkina sont relativement faibles par rapport à ceux dont ont pu bénéficier le Mali et le Sénégal par exemple.

Ainsi sur la même période 1975-1982, les engagements arabes en faveur du Mali s'élèvent à 294 millions de dollars (non compris les apports des pays maghrébins) et ceux en faveur du Sénégal à 337 millions (non compris également les apports des pays maghrébins). Cet écart des flux entre trois pays sahéliens confrontés aux mêmes problèmes de développement, tient semble-t-il en grande partie au degré d'adhésion de chacun des pays à l'Islam. En effet, le Mali et le Sénégal sont des pays où les populations sont en grande majorité islamisées comparativement au Burkina où l'Islam touche à peu près 40% de la population.

Enfin, l'on note que les engagements arabes au Burkina sont importants lorsqu'ils ont lieu en co-financement avec les grands bailleurs de fonds internationaux (Banque Mondiale, Fonds Européen de Développement, Caisse Centrale de Coopération Economique Française). C'est ainsi que le secteur des industries et celui des infrastructures pour lesquels les engagements financiers arabes sont les plus importants bénéficient parallèlement des concours de la Caisse Centrale de Coopération Economique, du Fonds Européen de Développement (FED) de l'Agence Canadien de Développement et de la KFW (Kredit Ansalt Fuer Wiederaufbau).

Si dans les dispositions générales et juridiques, les accords de coopération avec les pays et Institutions arabes s'apparentent à ceux signés avec les bailleurs de fonds occidentaux, il n'en est pas de même en ce qui concerne les conditions financières. En effet, les conditions financières offertes par les sources arabes (bilatérales ou multilatérales) sont généralement non seulement plus avantageuses mais encore plus compatibles avec la capacité de remboursement du pays: taux d'intérêt peu élevé, délais de remboursement et de grâce plus

longs. Par ailleurs, l'on constate que les interventions des sources arabes comportent un grand nombre de prêts sans intérêt et de dons.

2. Analyse des Flux Commerciaux

Les flux commerciaux entre le Burkina et les pays Arabes (pays maghrébins compris) sont négligeables. Entre 1975 et 1982 les importations du Burkina en provenance des pays arabes se chiffrent au total à 765 millions de francs contre 22 millions d'exportations. Ces mouvements commerciaux ne reflètent nullement la volonté politique des deux parties qui préconisent dans les différents Protocoles d'Accord de renforcer et de privilégier leurs relations commerciales. Ces importations et ces exportations ne représentent effectivement que 1,4% et 1,8% des importations et des exportations totales du Burkina sur la période 1975-1982.

En outre, il faut noter que les importations proviennent presque exclusivement du Maroc et d'Algérie et concernent surtout des produits alimentaires tandis que les exportations sont uniquement dirigées vers l'Egypte.

3. Allocation Sectorielle des Flux

Au titre de l'allocation sectorielle des engagements c'est le secteur des industries (énergie comprise) et du commerce qui constitue le secteur privilégié de la coopération économique et financière des pays arabes avec le Burkina. Avec près de 135 millions de dollars, ce secteur absorbe à lui tout seul 62% des engagements totaux sur la période 1975-1982. Sur ces 135 millions, 68 millions vont aux Mines et 49 millions sont affectés au soutien de la balance des paiements. Il faut cependant souligner que sur les 68 millions d'engagement au profit des Mines, seulement 4 millions ont été décaissés. Cette disproportion s'explique en partie par le fait que la plupart des engagements étaient destinés au projet minier de Tambao qui n'a toujours pas démarré. Vient ensuite en seconde place, le secteur des infrastructures économiques avec 33 millions de dollars, essentiellement consacrés à des investissements routiers et aux communications. Sur l'ensemble des allocations, on remarquera que le secteur du développement rural, secteur prioritaire dans la politique de développement du Burkina est paradoxalement très

faiblement servi par les sources de financement arabes à l'instar d'ailleurs des bailleurs de fonds internationaux. De même, le secteur des ressources humaines est complètement délaissé avec 0,50 millions de dollars sous forme d'aide budgétaire.

4. *Typologie de l'Aide Arabe au Burkina*

Il est très difficile de dresser une typologie de l'aide arabe au Burkina en raison de plusieurs facteurs.

En premier lieu les aides arabes sont multiformes et diverses; chaque source a en effet ses propres fonds d'intervention et chaque fonds a ses propres procédures et conditions financières.

En second lieu, on remarque qu'à l'exception des aides budgétaires et des aides d'urgence, les interventions des pays arabes s'opèrent toujours en co-financement avec les bailleurs de fonds occidentaux et dans des conditions (générales et financières) déterminées par ces derniers. Autrement dit, l'aide arabe n'a pas de cadre d'intervention qui lui soit strictement propre. Dresser par conséquent la typologie de l'aide arabe au Burkina reviendrait par conséquent à dresser une typologie pour chaque source de financement.

L'on peut cependant essayer de dresser une typologie générale de l'aide arabe au Burkina.

Les aides arabes proviennent essentiellement de deux sources:

- les sources multilatérales
- et les sources bilatérales.

Au titre des sources multilatérales, on retiendra: la Banque Islamique de Développement (BID), la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA), le Fonds de l'Organisation des pays exportateurs de Pétrole (OPEP) et la Dar Al Maal Islami Trust (DMI).

Les concours de ces fonds présentent les caractéristiques suivantes:

- montant: 10 millions de dollars EU;
- taux d'intérêt: compris entre 0% et 5%;
- durée d'amortissement: comprise entre 10 et 25 ans;
- délai de grâce: compris entre 3 et 15 ans;
- proportion de don: 25% à 70% des concours respectifs;

Coopération Arabo-Burkinabé:...

- secteurs de préférence:
 - * commerce (soutien à la balance des paiements (50%)
 - * industries et mines (28%);
- particularité: co-financement;
- charges administratives: comprises entre 0,5% et 0,75% par an;

En ce qui concerne les sources bilatérales, il faut distinguer deux niveaux:

- les fonds spécialisés,
- et les interventions publiques directes.

Les fonds spécialisés comprennent le Fonds Kowétien et le Fonds Saoudien. Les interventions de ces deux fonds présentent les caractéristiques ci-après:

- montant: compris entre 1 et 10 millions de dollars EU;
- taux d'intérêt: compris entre 2% et 4%;
- durée d'amortissement: 20 ans;
- délai de grâce: 5 ans;
- proportion de don: maximum 10% du coût du projet;
- secteurs de préférence:
 - * transports, communications (50%)
 - * industries, mines (40%);
- particularité:
 - * co-financement
 - * gestion des aides confiées à des bailleurs occidentaux

Quant aux financements publics directs de gouvernement à gouvernement ils proviennent principalement d'Algérie et de Libye. Ces interventions publiques revêtent deux formes:

- des prêts sans intérêt avec des durées variant entre 10 et 15 ans et des délais de grâce s'étendent sur 4 ans à 5 ans;
- des subventions ou dons généralement destinés à des soutiens budgétaires.

Outre ces particularités, il y a lieu de souligner comme on l'a déjà fait remarquer plus haut que l'aide arabe au Burkina, comparativement à l'aide classique des pays occidentaux un certain nombre d'avantages dont:

- des taux d'intérêt plus bas
- des durées d'amortissement plus longues

- des délais de grâce également plus longs
- des proportions de dons très importants.

III. Bilan de la Coopération Arabo-Burkinabè

Comme on l'a vu sur la période 1975-1982, l'ensemble des engagements financiers arabes en faveur du Burkina se chiffrent à quelques 218 millions de dollars, soit environ 9 milliards de francs CFA par an. Sur la même période, le total des engagements des pays occidentaux se montrent à 964 millions de dollars, soit 36 milliards de francs CFA par an. Comparativement sur la période 1975-1982, l'aide arabe représente un peu plus du 1/4 du total des concours des bailleurs de fonds internationaux (Europe, Amérique). Apparemment c'est peu, mais si l'on considère qu'il a fallu bousculer plusieurs siècles de relations "privilegiées" et d'énormes intérêts solidement établis, il s'agit en fait de performance. Il faut cependant reconnaître que le Bilan de la coopération arabo-burkinabè est loin d'avoir atteint les résultats qu'on était en droit d'attendre du côté burkinabè.

Sur le plan quantitatif, le Burkina avait dès le début de la grande sécheresse de 1973 préféré recourir à l'aide arabe en vue de pouvoir faire face aux effets catastrophiques de la sécheresse (crise alimentaire, désertification,...). Par ce recours, le Burkina espérait voir l'aide arabe venir massivement se substituer à l'aide néo-coloniale contraignante et extravertissante. Contre toute attente on s'est vite rendu compte que l'aide arabe en général empruntait les mêmes voies que l'aide classique:

- procédures longues et complexes;
- conditions préalables assujettissantes;
- assistance technique également onéreuse, etc...

Autrement dit la coopération avec les pays arabes prenait inexorablement le sillage de la coopération Nord-Sud. Et les aides d'urgence (aides alimentaires, soutien à la balance des paiements) sous l'impulsion de la Charia ont vite pris l'avantage sur l'aide aux investissements productifs. Et quand l'aide ne prend pas forme de secours présumés financièrement rentables (très souvent en mariage avec les capitaux des pays capitalistes) et bien entendu au détriment des investissements susceptibles de produire des équipements collectifs de base ou des intenses nécessaires au développement de l'agriculture. Même dans ce cas

précis, l'on constate que certaines sources de financement arabes poussent le paradoxe jusqu'à confier aux Institutions européennes le soin de gérer leurs aides au Burkina. C'est ainsi que l'Arabie Saoudite dont les engagements représentent plus de 1/4 des engagements totaux arabes sur la période a confié la gestion de certains de ses programmes d'intervention à la GTZ (Office de Coopération Ouest-Allemand). A ce niveau, le cas de la Libye mérite cependant d'être relevé. En effet, la Libye est le seul pays qui tente depuis 1972 et indépendamment des régimes d'entreprendre au Burkina une politique de coopération financière, industrielle et agricole autonome. A ce titre, la coopération Libyo-Burkinabè mérite une attention particulière.

En effet, la Libye est la plus vieille partenaire arabe du Burkina dans la mesure où la coopération entre les deux pays a démarré depuis 1972.

Cependant, c'est seulement en 1983, avec l'avènement du nouveau régime du CNR (Conseil National de la Révolution) que cette coopération s'est véritablement développée. L'arrivée du CNR au pouvoir dans l'ex. Haute-Volta s'est traduite très rapidement par la signature de plusieurs accords d'assistance financière et budgétaire.

Pour quelles raisons cette coopération est-elle demeurée aussi longtemps marginale. L'analyse de l'histoire de ces relations laisse voir qu'il s'agit essentiellement de problèmes d'ordre politique, financier et technique.

1. Les Causes Politiques

A l'exception de la rupture des relations diplomatiques intervenue entre la Haute-Volta et Israël en 1973, il y a lieu de reconnaître que jusqu'à l'avènement du CNR en 1983, les différents régimes qui s'étaient succédés depuis 1960 n'avaient pas eu de positions claires et définitives face à certaines questions politiques internationales dont notamment:

- la question tchadienne,
- le Polissario,
- le conflit Iran-Irak,
- le non-alignement,
- la lutte contre l'impérialisme notamment américain.

Dès son accession au pouvoir le CNR a au contraire pris des positions claires sur l'ensemble de ces problèmes. En effet, le

CNR a nettement opté en faveur du Front Polissario et du GUNT tout comme il s'est ouvertement engagé dans la lutte anti-impérialiste. Et qui plus est, les Autorités burkinabè ont intériorisé à leur propre compte les formes d'organisation populaires en vigueur en Libye, en créant notamment les Comités de Défense de la Révolution (CDR) à l'image des Comités Populaires Libyens.

Outre ces problèmes de coopération d'Etat à Etat, il y a la question du choix des partenaires qui a quelques fois constitué un obstacle au bon dénouement des projets.

C'est ainsi que la Libye a en dernier ressort annulé son engagement en faveur du projet d'exploitation de la seule mine d'or du pays à cause de la participation au même projet d'une Société appartenant au groupe LONRHO dont les intérêts sont énormes en Afrique du Sud.

Il en est de même en ce qui concerne certains projets de moindre importance dont le financement devait être assuré à la fois par la Libye et les Emirats Arabes Unis.

A ce niveau, le CNR n'a pas manqué une fois de plus d'avoir des prises de positions claires en faveur de la Libye.

Cet ensemble de faits qui matérialisent la nouvelle politique internationale du Burkina, a permis de redynamiser et de concrétiser davantage les liens de coopération entre le Burkina et la Libye.

2. Les Causes Financières et Techniques

Depuis 1972 la Haute-Volta d'alors et la Libye avaient signé plusieurs accords de coopération portant notamment sur:

- le développement agricole (création d'une Société mixte);
- le développement industriel (création d'une Société mixte);
- le développement culturel et scientifique;
- le financement du développement (création d'une Banque mixte).

Bien que tous ces accords aient été renouvelés en 1977, pas un seul n'a pu être concrétisé de nos jours.

La non concrétisation de ces accords tient à des causes d'ordre financier et technique.

Sur le plan des problèmes financiers il s'agit généralement de l'incapacité de la partie burkinabè à honorer les contreparties nationales nécessaires au bouclage du financement des projets.

Quant aux aspects techniques de la question, ils tiennent au fait que les deux parties ont toujours éprouvé de sérieuses difficultés à assurer correctement le montage technique des dossiers de projets.

Ce sont ces problèmes qui ont par exemple empêché la mise en oeuvre du projet de création d'une Société mixte de production agricole.

Pour revenir à l'ensemble de la question, et dans un tout autre domaine, il y a lieu de souligner que le recyclage des pétro-dollars arabes au Burkina a donné lieu à des spéculations scandaleuses. Le système savamment entretenu par des courtiers internationaux consistait à venir offrir au Gouvernement du Burkina leurs services pour négocier en sa faveur des capitaux arabes disponibles. L'importance des fonds en cause et les conditions extrêmement avantageuses ont fait en sorte que les Autorités ont eu pendant un certain temps la grande tendance à opérer plutôt sur ce "marché noir" des capitaux arabes. Comme cette opération de "démarchage de porte-à-porte" n'a jamais donné de résultats positifs, la réticence vis-à-vis des sources de financement arabes s'est renforcée au Burkina.

Sur le plan des relations commerciales, comme on l'a vu plus haut, les flux sont extrêmement faibles et concernent presque exclusivement des importations alimentaires en provenance des pays arabes (Egypte, Algérie, Maroc notamment). Pareille situation est d'autant plus paradoxale que le Burkina n'arrive pas à écouler sur les marchés européens les productions agricoles (fruits, légumes) et animales (viande, volaille) dont il regorge. Ce faible niveau de développement des relations commerciales entre le Burkina et les pays arabes s'explique en grande partie par la domination que le marché capitaliste exerce sur les circuits commerciaux de part et d'autre.

Au-delà des insuffisances constatées, il faut cependant reconnaître que sur le plan quantitatif, l'aide des pays arabes a permis au Burkina de pouvoir faire face de façon appréciable à ses besoins financiers. Sur le plan qualitatif, on notera que la seule présence de l'aide arabe oblige dans certains cas les bailleurs de fonds occidentaux à financer des projets dont la

rentabilité financière n'est nullement prouvée dans le seul but de contrebalancer l'aide arabe. C'est la capacité nationale à choisir librement ses projets qui est ainsi renforcée.

Il n'en demeure pas moins vrai que dans l'ensemble la coopération arabo-burkinabè apparaît davantage comme un prolongement de la coopération Nord-Sud. Elle n'a donc pas par conséquent pu jouer le rôle auquel on était en droit de s'attendre surtout du côté burkinabè, à savoir contribuer au renforcement de la volonté d'indépendance du pays par un développement privilégié des relations économiques entre les deux parties. En conclusion, tout se ramène à la question fondamentale: la coopération économique et financière Sud-Sud peut-elle s'exercer librement et indépendamment du système économique mondial. Autrement dit, dans le contexte économique international actuel, la coopération Sud-Sud peut-elle créer un processus irréversible de déconnexion des pays du Tiers-Monde vis-à-vis du Système Economique Mondial.

IV. PERSPECTIVES

La coopération arabo-burkinabè illustre à tel point la coopération Sud-Sud reste fondamentalement liée à la question de l'Indépendance réelle des pays du Tiers-Monde vis-à-vis du système économique mondial, dominé comme on le sait par le capitalisme.

Sinon comment peut-on s'expliquer que la coopération entre d'une part le Burkina, classé parmi les pays dits les moins avancés ayant des besoins d'investissements si énormes et d'autre part les pays arabes détenteurs d'importants capitaux propres, se soit si faiblement développé durant une période aussi propice que celle des années 1970.

La question est d'autant plus pertinente que les deux parties ont à travers maints accords affirmé leur volonté commune de développer de façon privilégiée leurs relations économiques et commerciales.

Comment peut-on s'expliquer également que durant cette période où le Burkina, confronté à la fois à une grave crise alimentaire permanente (200.000 tonnes de déficit alimentaire) et à un déficit chronique de sa balance commerciale (le taux de couverture des importations par les exportations ayant chuté de 30% en 1975 à 16% en 1982) n'ait pas pu réorienter ces surproductions (de fruits légumes) vers les pays arabes et que

ces derniers aient en retour été incapables d'investir dans le secteur prioritaire de l'agriculture vivrière comme le bon sens l'exigeait.

La vérité est que de part et d'autres, les Etats arabes comme les Etats africains sont enlisés dans un processus de développement dépendant dominé par l'impérialisme. De ce fait pays arabes et pays africains, à l'instar de la plupart des pays du Tiers-Monde sont incapables de développer entre eux une coopération libre et indépendante, principalement axée sur la satisfaction des besoins fondamentaux des masses.

La coopération Sud-Sud telle qu'elle se développe actuellement, n'est donc que le prolongement de la coopération Nord-Sud. Elle a par conséquent pour fonction de favoriser l'intégration des économies du Tiers-Monde dans le Système Economique Mondial, avec comme relais la naissance de périphéries et de périphéries de la périphérie.

En d'autres termes cela signifie qu'au-delà des prises de positions théoriques et des proclamations véhémentes, la plupart des Etats du Tiers-Monde sont en réalité contrôlés par des élites compradores alliées à l'impérialisme international et complètement démarquées des masses populaires et de leurs intérêts.

Les perspectives de la coopération arabo-burkinabé, comme celles en général de la coopération Sud-Sud restent fondamentalement liées à la capacité des pays du Tiers-Monde à promouvoir une politique d'indépendance, réelle, c'est-à-dire la capacité de ces pays à se déconnecter du système économique mondial par la construction d'économies nationales autocentrées dont la dynamique de croissance repose sur des systèmes de valeurs indépendants du système de valeurs capitaliste.

Or comme l'expérience l'a montré, le rôle des masses est déterminant dans tout processus de développement autocentré. En effet, c'est seulement lorsque les masses populaires contrôlent effectivement l'appareil de production qu'un processus de développement autonome réel peut naître.

En considérant donc la déconnexion comme le point de départ d'une politique de coopération véritable entre pays africains et pays arabes, l'on rejoint inévitablement la question de l'Etat.

Autrement dit, la coopération arabo-africaine n'a d'avenir que si elle s'exerce de peuple à peuple, car seule cette forme de coopération est à même de créer les conditions favorables à une

croissance économique nationale autocentrée, étape nécessaire à la mise en oeuvre de politiques d'autonomie collective à l'échelle régionale ou continentale.

Les perspectives arabo-burkinabè s'inscrivent étroitement dans ce cadre. Elles seront d'autant plus prometteuses que les actions en cours seront couronnées de succès.

Notes:

* Conseiller des Affaires Economiques - Burkina Faso.

1. Le Développement Inégal (p.29 à 41) S. Amin - Histoire de l'Afrique Noire (p.165 à 169) J. K. Zerbo.
2. Le Développement Inégal (pp.278 à 279) S. Amin.
3. Coopération Afro-Arabe: Bilan d'une Décennie de Coopération entre pays du sud. Charbel/UNITAR/FTM.
4. Cf. Rapport général sur la Coopération Arabo-africaine.

Bibliographie:

1. J. K. Zerbo, Histoire de l'Afrique Noire.
2. S. Amin, Le Développement Inégal.
3. E. P. Skinner, Les Mossi de Haute-Volta.
4. Z. Charbel, Coopération Afro-arabe: Bilan d'une Décennie de Coopération entre pays du Sud UNITAR/FTM.
5. Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, Rapport Général sur la Coopération avec les pays arabes - Burkina-Faso, Septembre 1984.
6. B. Founou-Tchuigoua, Coopération Afro-arabe: Quelques repères théoriques - Dakar/Forum du Tiers Monde - Octobre 1985.

Coopération Arabo-Burkinabé...

Annexe: 1 - Engagements des Pays et Institutions Arabes au Profit du Burkina
de 1975 à 1984 (en millions de dollars E.U.)

Années	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	Total 1975-1982				
Pays et Institutions Arabe	E	D	E	D	E	D	E	D	Engage- ments				
Fonds Koweïtien de Développement (Koweït)		10.00		2.00	2.00	2.00	1.00	7.36	nd	19.86	nd	43.02	5.00
Fonds Saoudien de Développement (Arabie Saoudite)		30.60				17,32		11.18	nd			59.10	-
Algérie	3.90	3.90	1.31	1.31								5.21	5.21
Libye		0.58	0.58	0.20	0.20							0.78	0.78
Banque Arabe pour le Développement en Afrique (BADEA)	2.70	2.70	14.50		1.10	1.88	1.10	1.30	0.90	0.1	9.00	28.08	7.20
Banque Islamique de Développement (BID)			13.00										
Fonds Arabe Spécial d'Aide à l'Afrique (FASAA)	2.70	2.70				1.87	1.87					4.57	4.57
Fonds de l'OPEP			4.35	2.20	5.40							1.50	3.60
Dar-Al-Maal Islami (DMI)												6.00	10.00
Fonds Spécial de l'OCI (FSOCI)												6.00	8.50
Fonds Irakien de Développement (FIID)												6.02	5.00
Fonds d'Abou Dhabi pour le Développement (FAD)												10.00	10.00
TOTALX	9.30	9.30	70.79	1.89	4.55	3.50	11.15	4.97	24.07	6.90	15.00	22.80	32.74
												10.50	50.14
												17.30	217.74
												7.77	16

Annexe 2: Récapitulatif des Engagements Sectoriels
(en millions de dollars des EU)

Secteurs	ANNÉES							Total	
	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981		1982
Transports et Télécommunications			2.1	2.4				28.86	33.36
Energie, Electricité					17.32				17.32
Eau et Hydraulique							18.54	5.26	25.8
Agriculture et Elevage		4.5		1.88					6.38
Industries et Mines		64.4					4.2		68.6
Commerce et Soutien à la									
Balance des Paiements			2.25	3	4.75	14	10	15	49
Aide Budgétaire	0.2	1.89	0.2	2	2.2	1			7.29
Autres	9.1			1.87				1.02	11.99
Total	9.3	70.79	4.55	11.15	24.07	15	32.74	50.14	217.74

Annexe 3: Statistiques du Commerce Extérieur du Burkina avec les Pays Arabes
1975-1982 (en millions F CFA)

	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1975-1982	Total								
M	X	M	X	M	X	M	X	M	X	M	X							
Algérie	4,0	0,1	0,1	-	22,0	-	41,0	-	11,9	-	24,0	-	2,7	-	129,8	-	235,9	0,1
Egypte			0,5	4,6	3,1	0,9	2,5	6,1	4,0	21,7								
Tunisie	14,1	-	1,3	-	1,7	-	4,1	-	2,4	-	5,3	-	4,3	-	4,5	-	37,7	
Maroc	35,4	-	22,3	-	196,8	-	26,0	-	19,9	-	60,7	-	36,9	-	93,6	-	491,6	
Totaux	53,5	0,1	24,1	0,5	220,5	4,6	71,1	3,1	34,2	0,9	90,0	2,5	43,9	6,1	227,9	4,0	765,2	21,8

SUMMARY

Economic and cultural relations between the present Burkinabe State and the Arab World existed long before the colonial era. However due to the present crisis in the international economic relations they have moved into their present stage. An evaluation of public transfers of part of the Arab oil revenue to Burkina shows that these transfers are related to those undertaken by the "Centre" and that they are based on criteria which are not so different. If private Arab investments were to be made, the selection criteria would be those defined in an Islamic Conference project, which are hardly any different from those at the "Center". Cooperation for an autonomous development requires other development strategies with a national and democratic content.